



entraîn

66

1739
ARREST
DU CONSEIL D'ETAT
DU ROY,

*Qui supprime le droit de Péage prétendu par le sieur
Duc de Nevers, dans la seigneurie d'Antrain,
généralité d'Orléans.*

Du premier Décembre 1739.

Extrait des Registres du Conseil d'Etat.

VU par le Roy, étant en son Conseil, les titres & pièces représentés en exécution de l'arrêt rendu en icelui le 29 août 1724, & autres rendus en conséquence, par le sieur Duc de Nevers, se prétendant en droit de percevoir un droit de péage par terre dans la seigneurie d'Antrain, généralité d'Orléans : savoir, &c. Conclusions du sieur Maboul Maître des Requêtes, Procureur général de Sa Majesté en cette partie. VU aussi l'avis des sieurs Commissaires nommés par l'edit arrêt du Conseil du 29 août 1724, & autres rendus

en conséquence : Oui le rapport du sieur Orry Conseiller d'état ordinaire, & au Conseil royal, Contrôleur général des finances, LE ROY ÉTANT EN SON CONSEIL, conformément à l'avis desdits sieurs Commissaires, a supprimé & supprime le droit de péage prétendu par le sieur Duc de Nevers, dans la seigneurie d'Antrain : Lui fait Sa Majesté très-expresses inhibitions & défenses d'en continuer la perception à l'avenir, dans ledit lieu & seigneurie d'Antrain , ni ailleurs, soit à titre de péage & travers, ou sous quelque dénomination que ce soit ; à peine contre lui de restitution des sommes qui auroient été exigées, d'une amende arbitraire au profit de Sa Majesté; & contre ses fermiers ou receveurs, d'être poursuivis extraordinairement comme concussionnaires, & punis comme tels suivant la rigueur des ordonnances. FAIT au Conseil d'état du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le premier décembre mil sept cens trente-neuf. Signé PHELYPEAUX.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. D C CL.